

**DELIBERATION N° 2005/03-12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET EN
POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE A TEMPS NON COMPLET**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'un agent d'entretien à temps non complet (22 h/semaine) justifie de plus de 6 ans de services effectifs dans son grade.

Les conditions étant réunies pour prétendre au grade d'agent d'entretien qualifié, et vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C du Centre de Gestion en date du 10 février 2005,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 17 mars 2005,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
 - en transformant un poste d'agent d'entretien à temps non complet (22 h/semaine), en poste d'agent d'entretien qualifié à temps non complet (22 h/semaine), à compter du 1^{er} mai 2005,
 - d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
 - d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2005.